

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 10 juin 2025	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 18 Absents : 1 Votants : 21 (dont 3 pouvoirs)
---------------------------------------	---

PRESENTS :

M. AUBRUN Thomas ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GENTY Frédérique (suppléante) ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LIGNE Alain ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. PILLOT Jean ; M. POTET Christophe (suppléant) ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise.

ABSENTS EXCUSES :

M. CHARBONNEAU Claude ; M. CESBRON Patrice ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DUPAS Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; M. METREAU Jacques ; M. MOTARD Jérôme ; Mme NOLOT Monique ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. THOMAS Patrice ; M. WOJTCZAK Richard.

M. BARREAU Dominique a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;
M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;
M. NOIRAUD Bernard est remplacé par Mme GENTY Frédérique ;
M. SOULARD Claude a donné pouvoir à M. JEUDI Daniel ;
M. WANLIN Jean-Michel a donné pouvoir à Mme RICHARD Françoise.

ABSENTS :

M. AIGUILLON Mickaël.

Secrétaire de séance : M. JEUDI Daniel

MARCHES – TRAVAUX
MARCHE DE RENOUVELLEMENT DES AUTOMATES DE L'USINE DES COULÉES DE TAIZÉ :
LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Président expose :

L'usine des Coulées de Taizé joue un rôle essentiel dans la production et la distribution d'eau potable sur notre territoire.

Les automates actuellement en service assurent la gestion et la supervision des équipements électromécaniques (pompes, vannes, capteurs, etc.). Ces automates sont anciens, obsolètes et de moins en moins fiables.

Certains composants essentiels au bon fonctionnement des automates ne sont plus fabriqués, ce qui entraîne un risque réel de devoir continuer à utiliser des équipements pour lesquels il ne serait plus possible d'assurer la maintenance en cas de défaillance de ces composants.

L'objectif du marché est de :

- Remplacer les automates existants,
- Assurer leur intégration dans le système de supervision actuel,
- Garantir la continuité et la sécurité du service.

La consultation sera lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément à l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

Le dossier de consultation est prêt.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- ✓ d'autoriser le lancement de la consultation pour ce nouveau marché,
- ✓ de donner pouvoir au Président pour signer l'ensemble des pièces afférentes à cette procédure.

- Vu l'exposé du Président,
- Vu le code de la commande publique,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE M. le Président à lancer une consultation dans les conditions définies ci-dessus.
- ✓ DONNE au Président pour signer l'ensemble des pièces afférentes à cette procédure

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Bernard GAUFRÈRE

